



Zoom sur Provence Plats, le Restaurant Inter Entreprises d'AGROPARC

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30 et exceptionnellement pour l'été de 11h30 à 13h, tous les collaborateurs des entreprises d'AGROPARC pourront venir se restaurer en terrasse ou dans la salle de restaurant climatisée.

Le restaurant s'est doté de nouveaux moyens de paiement : carte bancaire, « tickets restaurants », « chèques déjeuners » et « chèques de table », en plus des moyens de paiements habituels – badge et espèces.

Entre autres nouveautés, le RIE propose, par l'intermédiaire de l'AUA (Association des Usagers d'AGROPARC – Tel. 04 90 81 08 02), d'établir des conventions avec les entreprises afin que les salariés puissent bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5%. L'employeur peut subventionner une partie du repas.

Provence Plats propose également l'accueil et l'organisation, pour le compte d'entreprises, des réunions de travail sur le restaurant, sous forme de journée d'étude. La journée d'étude comprend café d'accueil, pause gourmande en matinée, location de salle, déjeuner et pause gourmande en après midi.


Sachez que vous avez aussi la possibilité de recevoir gratuitement, par e-mail, le menu de la semaine sur simple inscription auprès de Mr Franck Del Duca.

Provence Plats

60, chemin de Fontanille
Site AGROPARC
Franck Del Duca
Chef Gérant du restaurant
Tel. 04 90 16 08 68
f.delduca@provenceplats.fr




Les réunions thématiques de l'AIST Avignon

C'est à l'initiative des Médecins du Travail (Dr LIENS, Dr CAYLA et Dr BUCHET), que l'AIST Avignon a organisé au mois de juin, 2 réunions d'information sur la méthodologie du Document Unique , sous forme de petit déjeuner dans les secteurs du BTP et du Commerce.

A cette occasion, les intervenantes du Service de Prévention de l'AIST Avignon (Mme VAUDRAN, Mme ANGEL et Mme GIRARD), ont rappelé le rôle du Document Unique à savoir, définir les risques et mettre en œuvre des solutions permettant de prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et au-delà améliorer les conditions de travail et contribuer au bien être des salariés.


A l'issue de cette présentation, de nombreux échanges ont eu lieu entre les Médecins du Travail et les employeurs sur leurs risques spécifiques et notamment les risques psycho-sociaux souvent méconnus.




Dans l'évaluation des risques professionnels, les entreprises pourront bénéficier à leur demande, d'un accompagnement sur le terrain et d'un suivi par le Service de Prévention de l'AIST  Avignon.

Cette prestation fait partie de nombreuses actions que propose l'AIST Avignon : études d'ambiance, ergonomique, chimique, information sur les risques psycho-sociaux, toutes incluses dans les cotisations des adhérents.

Les assistantes médicales d'AGROPARC (Mme TIRONE, Mme LAGUENS et Mlle REYNET) vous proposeront prochainement des réunions d'information concernant d'autres secteurs d'activités d'AGROPARC.

 L'évaluation et la prévention des risques font parties des responsabilités de tout chef d'entreprise (Code du Travail : Art L4121). Cette évaluation des risques doit être retranscrite dans un document appelé « Document Unique » (Décret 2001-1016)

 Service de Santé au Travail (anciennement Médecine du travail)



AIST AGROPARC
60 Chemin de Fontanille- BP 21257
84916 AVIGNON CEDEX 9
Tel : 04 32 44 46 29

Chèque Déjeuner, partenaire d'AGROPARC

L'association AGROPARC vous aide à mutualiser les moyens en conventionnant un accord tarifaire préférentiel pour la fourniture de chèques déjeuner.

Adhérer au chèque déjeuner vous permet de bénéficier de nombreux avantages tout au long de l'année.

Le chèque déjeuner c'est :

- **0% de charges patronales** : Une importante économie pour l'entreprise, par an et par salarié par rapport à une augmentation de salaire comparable. Le Chèque Déjeuner est exonéré à 100 % de charges fiscales sur les sommes prises en charge par l'employeur, dans la limite du plafond d'exonération des titres restaurants.
- **0 % de charges salariales** : En comparaison d'une augmentation de salaire, c'est une véritable économie chaque mois pour le salarié.
- **0 % de charges fiscales** : Un revenu complémentaire net d'impôt pour le salarié. Charges fiscales sur les sommes prises en charge par l'employeur, dans la limite du plafond d'exonération des titres restaurants.

Pour l'année 2010, le plafond d'exonération des chèques déjeuner est fixé à 5,21€, par jour et par salarié ce qui représente :

- des chèques d'une valeur faciale de 10,38 euros, si votre participation employeur s'élève à 50%,
- des chèques d'une valeur faciale de 8,65 euros, si votre participation employeur s'élève à 60%.

Pour toute information, veuillez nous contacter au 04 90 23 67 67 ou par e-mail : technopole@agroparc.com



Mouvements sur AGROPARC :

Entrées :

TSIP :
CREATIVA Bât C
Tour opérateur

6 INFO :

CREATIVA Bât D
Prestations de services informatiques

CONSILIUUM : AGROPARC

Bât Le Clément V
Cabinet d'audit fiscal,
conseil en défiscalisation...

PRESTIGE PROTECTION SERVICES :

CREATIVA Bât A
Aide administrative et technique aux entreprises

Sorties :

Azur Photovoltaïque : Réorganisation à Carpentras

Déménagement :

AFGA PROVENCE, AS PROVENCE, CIDIS, HOLDING HPF
Déménagent de la Maison de l'agriculture pour s'installer au Bât AFGA PROVENCE, Chemin des Meinajariès.

Espace candidats :

Offre d'emploi :

La CFAI84 recherche un formateur en Mécanique qui interviendrait 1 jour par semaine sur une section de BTS en Maintenance Industrielle par apprentissage (le jeudi).
Formation de base de niveau Bac+5 minimum en mécanique.
Démarrage des cours en septembre
Contact : Mr Alain Pobel par mail : pobel.alain@cfa84.com

Demandes d'emploi :

- C560 Chargée de projets
- C564 Monteuse Vidéo
- C565 Aide comptable
- C570 Commerciale
- C574 Consultant—Chef de projet

Demandes de contrats pro :

- C561 Licence professionnelle en informatique
- C562 DEES Communication
- C563 BTS en Informatique de gestion
- C567 BTS Assistante de gestion
- C569 BTS Communication
- C566 BTS Communication
- C568 Formation de Resp. développement en AgroIndustrie
- C571 BTS Assistant Manager
- C572 BTS Négociation et Relation Client
- C573 BTS Communication

